Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_107-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_107

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Association "Théâtres en Dracénie" - Désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Nathalie PEREZ-LEROUX

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_107-DE

L'association « Théâtres en Dracénie » a été créée en 1996.

Elle a engagé une action de développement culturel s'appuyant sur un projet artistique reconnu par le Ministère de la Culture dans le cadre d'un programme national « scène conventionnée dès l'enfance et pour la danse » – aide aux lieux de diffusion de spectacles vivants.

Le programme d'actions initié et conçu par l'association « Théâtres en Dracénie » est conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National (SCIN) « Art et création Danse » - pôle régional de développement culturel.

Une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 a été signée par l'association avec l'ensemble des partenaires institutionnels État – Région Sud PACA – Conseil Départemental du Var et Dracénie Provence Verdon agglomération.

L'association comprend des membres adhérents, des membres de droit et des membres associés.

Ses statuts prévoient que Dracénie Provence Verdon agglomération est représentée au sein de l'Assemblée générale de l'association par trois délégués, membres de droit, désignés par et parmi son Conseil d'agglomération.

Ces trois membres siègent également au Conseil d'administration de l'association.

Ainsi il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir désigner trois délégués représentant Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'association « Théâtres en Dracénie ».

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation de 3 délégués représentant Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'administration de l'association « Théâtres en Dracénie » ;

- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

Il est proposé les candidatures suivantes :

Serge BALDECCHI
Nathalie PEREZ-LEROUX
Michel PONTE

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_107-DE

A l'issue du vote, les 3 candidats sont élus comme suit :

- 65 voix pour.

Sont ainsi membres du Conseil d'administration de l'association « Théâtres en Dracénie » :

Serge BALDECCHI
Nathalie PEREZ-LEROUX
Michel PONTE

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.